

Cahier des charges organisateur Circuit Régional Amateur

CSO

1. Candidatures

Les candidatures sont à adresser au Comité Régional d'Équitation Centre-Val de Loire par email – centre-val-de-loire@ffe.com

2. Qualité et infrastructures :

- Deux pistes de concours conseillées.
- Superficie de la carrière principale de 4 000m² minimum.
- Les épreuves du circuit régional auront lieu de préférence sur la piste principale du concours.
- La piste sera équipée d'un chronomètre électronique et d'un afficheur (possibilité de mise à disposition de l'afficheur du CRE CVL sous convention et sous réserve de disponibilité).
- 100 places assises conseillées le long du terrain.
- Superficie du paddock de la piste principale de 1 800m² minimum.
- Terrain de détente garantissant l'intégrité physique des chevaux avec un entretien régulier du paddock durant toutes les épreuves. L'organisateur s'engage à mettre en place les moyens nécessaires pour proposer une piste de qualité. Notamment arrosage et lissage.
- Structure offrant conditions de sécurité et de confort, notamment alimentations en eau, en électricité, et des douches pour les chevaux sur aire stabilisée.
- Parking vans & camions stabilisé
- Boxes disponibles à la location.
- Toilettes obligatoires sur le site, douches pour cavaliers souhaitées.
- Restauration avec repas chaud.
- Un accès internet correct doit être disponible et accessible sur le site du concours.

Merci de nous indiquer les dimensions des paddocks et des pistes de concours et la nature des sols lors de votre candidature.

3. Officiels de Compétition :

Président de Jury inscrit sur la liste des « officiels de compétition » de la FFE de grade National ou supérieur.

Commissaire au Paddock inscrit sur la liste des « officiels de compétition » de la FFE de grade National ou supérieur.

Chef de Piste inscrit sur la liste des « officiels de compétition » de la FFE de grade Candidat National Elite ou supérieur.

4. Programme du concours :

À concevoir par l'organisateur du concours et à valider par le Comité Régional d'Equitation Centre Val de Loire avant publication.

Les épreuves doivent se dérouler prioritairement le Samedi pour l'Amateur 3 Grand Prix et l'Amateur 1 Grand Prix et le Dimanche pour l'Amateur 2 Grand Prix et l'Amateur Elite Grand Prix.

(Déplacement possible sur les jours fériés avec accord écrit du CRE CVL).

5. Epreuves obligatoires à programmer :

- Amateur 3 Grand Prix
- Amateur 2 Grand Prix
- Amateur 1 Grand Prix
- Amateur Elite Grand Prix

Barème pour toutes épreuves : Barème A chrono + barrage chrono **ou** Super 10 option D **ou** deux manches avec 25% la deuxième manche.

La technicité des épreuves devra prendre en compte la date de l'étape concernée en fonction du calendrier des échéances nationales.

Le CRECVL appliquera un coefficient 2 sur les concours labellisés circuit régional en fonction du règlement FFE en vigueur.

6. Partenaires du circuit régional :

Les partenaires du Grand Régional Centre devront avoir la possibilité d'être physiquement présents sur les étapes du circuit régional, notamment par la mise à disposition d'un emplacement pour toute la durée du concours et par la mise en place de supports de communication sur le site.

7. Salleries :

Les selleries partenaires du circuit pourront exposer gratuitement sur les étapes du circuit.

CENTRE-VAL DE LOIRE



Règlement participants
Circuit Régional Amateur

CSO



Le circuit régional Centre-Val de Loire est un circuit de référence dans le domaine des sports équestres en Région Centre.

Il se dispute sur des concours amateurs en individuel.

Simple, facile à médiatiser, il permet au Comité régional d'Équitation Centre Val de Loire (CRECVL) de mettre en avant et de dynamiser les meilleurs concours régionaux.

1. Le circuit régional se dispute sur des concours régionaux labellisés par le Comité.

Une étape finale se déroulera au dernier trimestre de la saison.

1. Les épreuves du circuit régional se déroulent sur des concours répondant au cahier des charges technique défini par le CRECVL. Le présent règlement ne se substitue pas aux règlements FFE. Ce règlement est susceptible de modification par le CRECVL notamment en cas de modifications aux règlements FFE.
2. Les épreuves du circuit régional se déroulent sur des épreuves :

- Amateur 3 Grand Prix
- Amateur 2 Grand Prix
- Amateur 1 Grand Prix
- Amateur Elite Grand Prix

Barème pour toutes épreuves : Barème A chrono + barrage chrono ou Super 10 option D ou deux manches avec 25% la deuxième manche.

1. A chaque étape, des points sont attribués à tous les cavaliers qui terminent une épreuve support du circuit régional, suivant le tableau de répartition des points. Les points et participation sont doublés sur la finale du circuit régional.

2. Le CRECVL appliquera un coefficient 2 sur les concours étape du circuit régional en fonction du règlement FFE en vigueur.
3. Suivant l'article 4.1 du règlement des compétitions FFE, dispositions générales, conditions de participation : la domiciliation sportive du concurrent est définie par le club d'appartenance de la licence du concurrent au jour de la clôture des engagements, ou par adresse de son domicile personnel figurant sur sa licence, ainsi un cavalier licencié hors région mais ayant sa domiciliation en Région Centre et voulant participer au circuit régional peut concourir sur ce circuit en s'inscrivant par courrier auprès du Comité Régional d'Equitation Centre-Val de Loire.

Classements du circuit régional

Les classements « individuels » Amateur Elite Grand Prix et Amateur 1 Grand Prix, Amateur 2 Grand Prix et Amateur 3 Grand Prix.

- a. Les cavaliers engagés dans une épreuve comptant pour les classements du circuit régional et répondant aux conditions de participation seront inscrits automatiquement aux classements individuels du circuit régional.
- b. Les engagements des cavaliers dans les concours étapes du circuit régional se font par le système fédéral FFE COMPET.
- c. A chaque étape du circuit régional, des points seront attribués selon le tableau de répartition des points disponible ci-dessous.

Un classement est calculé à partir de chaque niveau d'épreuve.

- a. Pour prétendre figurer au classement final, le cavalier devra avoir participé à au moins quatre étapes du circuit.
 - b. Un cavalier peut présenter plusieurs chevaux par épreuve, seul le meilleur résultat sera pris en compte pour le classement.
 - c. Pour les classements individuels finaux, les cinq meilleures performances seront prises en compte.
 - d. Le classement de l'épreuve sera le classement qui fera foi pour les points au classement individuel.
2. Des récompenses seront attribuées à l'issue de l'étape finale ou durant une cérémonie spécifique.
 3. L'engagement d'un cavalier sur une épreuve du circuit régional implique l'acceptation du présent règlement.
 4. Le Comité Régional d'Equitation Centre-Val de Loire se garde le droit de modifier le présent règlement par un additif publié sur le site internet www.chevalocentre.fr

ATTRIBUTION DES POINTS :

De la 1ère à la 8ème place	
1er	20
2ème	18
3ème	16
4ème	14
5ème	12
6ème	10
7ème	8
8ème	6

ATTRIBUTION DES POINTS AU-DELÀ DE LA 8ème PLACE :

1er Quart	2ème Quart	3ème Quart	4ème Quart
3	2	1	1

En cas de concurrent non partant au barrage, la Coupe, la Couverture, les plaques et flots ne seront pas distribués aux cavaliers concernés et aucun point ne sera attribué.